



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 04/10/2017

Reçu en préfecture le 04/10/2017

Affiché le

SLOW

ID : 2017-0926-2017_122A-DE

N°2017/122

**OBJET : ACQUISITIONS FONCIÈRES AMÉNAGEMENT
ÉCHANGEUR DE LA PRADE PARCELLE C 270
AYGUEMORTE LES GRAVES**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 33

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date de convocation du Conseil Communautaire : 19 Septembre 2017

Date d'affichage de la convocation au siège : 19 Septembre 2017

Le 26 Septembre l'année deux mille dix-sept à 18h30 à Léognan

Espace Culturel G.BRASSENS

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	A		DUFRANC Michel (Maire)		Mme DUFRANC
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	A		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice		Mme EYL
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		DIAS Philippe	P	
LAGARDE Valérie	P		EYL Muriel	P	
BLANQUE Thierry	P		FOURNIER Catherine	P	
CANADA Béatrice	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
BALAYE Philippe	P		PASETTI Nicolas	A	
BOUROUSSE Michèle	P		MOUCLIER Jean-François		M.FATH
GACHET Christian	P		JOLIVET Nadine	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
DURAND Félicie	A		BENCTEUX Laure		M.BARRERE
LARRUE Dominique	P		CHEVALIER Bernard		M.TAMARELLE
BETES Françoise	P		HARRIS Marie-Jo	A	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	A	
MARTINEZ Corinne	P		DEBACHY Maryse	P	
OHRENSSTEIN- DUFRANC Sylvie	P		KESLER Jean	A	
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur DANNE est élu secrétaire de séance

Le procès-verbal du 28 Juin 2017 est adopté

*** P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/122

**OBJET : ACQUISITIONS FONCIÈRES AMÉNAGEMENT
ÉCHANGEUR DE LA PRADE PARCELLE C 270
AYGUEMORTE LES GRAVES**

Envoyé en préfecture le 04/10/2017

Reçu en préfecture le 04/10/2017

Affiché le

SLO

ID : 2017-122-0926-2017_122A-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la CCM et notamment son article 3 – 1 – 2 portant sur l'aménagement de l'espace ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2017/96 du 27 juin 2017 portant sur la convention de financement entre la CCM et le Département sur le projet d'aménagement de l'échangeur de la Prade ;

Compte tenu du montant de la transaction inférieur à 75 000 €, la CCM est dispensée de l'avis de France domaine, qui n'avait pas de caractère obligatoire ;

Considérant l'avis favorable du bureau,

Exposé :

Compte tenu des différentes réunions de concertations au sujet de l'aménagement de l'échangeur de La Prade, entre la RD 1113, 109 E7 et l'autoroute A62, le Département a confirmé sa volonté de voir cette opération aboutir.

Ce projet a vocation à garantir la fluidité du trafic et la sécurité de l'échangeur.

Afin d'organiser les modalités d'exécution et de prise en charge des travaux d'aménagement du carrefour giratoire, une convention a été signée entre le Département et la CCM.

Le Département assure la maîtrise d'ouvrage des travaux, avec une participation au financement de 60 % par la CCM.

La CCM prend à sa charge les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des travaux.

La parcelle C 241 située sur la commune d'Ayguemorte les Graves est située pour partie sur l'emprise nécessaire à la réalisation du projet. Aussi, la CCM doit acquérir 294 m² sur la parcelle C 241.

Suite à l'accord trouvé avec le propriétaire de la parcelle -la société SA PA dirigée par Monsieur Philippe ALGAYON-, le prix est fixé à 80 € par m², portant le coût total de l'opération d'acquisition de cette portion de parcelle à 23 520 €.

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **Approuve** cette acquisition de 294 m² sur la parcelle C 241 sur la commune d'Ayguemorte les Graves pour un montant de 23 520 € (vingt trois mille cinq cent vingt euros)
- **Prévoit** les crédits nécessaires au budget afférent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/122

**OBJET : ACQUISITIONS FONCIÈRES AMÉNAGEMENT
ÉCHANGEUR DE LA PRADE PARCELLE C 270
AYGUEMORTE LES GRAVES**

Envoyé en préfecture le 04/10/2017

Reçu en préfecture le 04/10/2017

Affiché le

SLO

ID : 2017-0926-2017_122A-DE

- **Autorise** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne réalisation de cette opération et notamment à signer tous actes et documents,

Fait à Martillac, le 26 Septembre 2017

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement